



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°10/2014/INPT

Le Directeur de l'Institut National des Postes et Télécommunications (INPT) lance, conformément à l'article 20-1 de la Décision n°29/07 du 30 Novembre 2007 du Directeur Général de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) portant règlement des marchés de cette agence, un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un **marché reconductible**, et procédera le **Lundi 08 Décembre 2014 à 09H30**, au siège de l'INPT, sis Avenue Allal Al Fassi – Madinat Al Irfane Rabat, à l'ouverture des plis relatifs aux **travaux d'entretien et maintenance des espaces verts de l'INPT**.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement auprès du Service des Achats – INPT, Rabat – Avenue Allal Al Fassi – Madinat Al Irfane ou téléchargé du site de l'ANRT à l'adresse électronique suivante www.anrt.ma (rubrique réglementation).

LES PIECES JUSTIFICATIVES A PRODUIRE PAR LES CONCURRENTS SONT :

1- UN DOSSIER ADMINISTRATIF COMPRENANT :

- La déclaration sur l'honneur conformément au modèle joint au règlement de la consultation ;
- L'attestation du percepteur du lieu d'imposition délivrée depuis moins d'un an, certifiant que le soumissionnaire est en situation fiscale régulière cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le soumissionnaire a été imposé (original ou copie certifiée conforme) ;
- L'attestation délivrée depuis moins d'un an par la caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le soumissionnaire est en situation régulière envers cet organisme (original ou copie certifiée conforme) ;
- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom de l'entreprise appuyée par les statuts de la société et les procès verbaux des assemblées générales conférant les pouvoirs à la personne délégataire (original ou copie certifiée conforme) ;
- Le cautionnement provisoire d'un montant de 5000,00 DH (cinq mille dirhams) ;
- Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur.

N.B. : En cas de groupement chacun des membres du groupement doit présenter les pièces exigées dans le dossier administratif. Chaque groupement doit présenter, parmi les pièces du dossier administratif, une copie légalisée de la convention de la constitution du groupement. Cette convention doit être accompagnée d'une note indiquant notamment l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention, la répartition des prestations, le cas échéant tel qu'il est stipulé à l'article n°4 du règlement de la consultation.

2- UN DOSSIER TECHNIQUE COMPRENANT :

- Une note technique indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, comportant les indications prévues par l'alinéa 1, § B de l'article n°23 de la décision n°29/07/ANRT précitée ;
- Les Copies certifiées conformes à l'original des attestations de références des prestations de jardinage similaire à celle objet du présent appel d'offres, délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations. Chaque attestation précise l'objet et le montant de la prestation.

3- UN DOSSIER ADDITIF COMPRENANT :

- Copie (s) certifiée (s) conforme (s) à l'original du (des) diplôme (s) obtenu (s) par le chef jardinier proposé pour assurer l'exécution des prestations objet de l'appel d'offres ;
- Liste récente des assurés déclarés à la CNSS, justifiant la déclaration du chef jardinier proposé à la CNSS.

N.B. : Une visite des lieux des travaux aura lieu le 26/11/2014 à 10h00.

Les soumissionnaires doivent joindre à leurs offres le C.P.S signé à la dernière page avec la mention manuscrite « **Lu et accepté** » et paraphé sur toutes les pages, ainsi que le règlement de consultation signé à la dernière page et paraphé sur toutes les pages avec la mention « **lu et accepté** ».

4- UNE OFFRE FINANCIERE COMPRENANT :

- L'acte d'engagement cité au § 1-a de l'article 26 de la décision n°29/07 conforme au modèle joint au règlement de consultation ;
- Le bordereau des prix formant détail estimatif.

Les offres accompagnées des dossiers administratif, technique, additif et financier sont à déposer au Service des Achats de l'INPT contre décharge, soit à adresser sous pli fermé et recommandé à : INPT Rabat – Avenue Allal Al Fassi – Madinat Al Irfane, soit à remettre en mains propres au Président de la Commission d'Ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis à la date et l'heure fixées ci-dessus.